

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 3 avril 2026**

<b>04.2026-03</b>	<b>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</b> <b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Achat du carburant sur l'ensembles des véhicules du service Prévention et gestion des déchets – mois de mars 2026 »</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** que la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1:** de contractualiser avec la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, pour la réalisation de la prestation d'achat de carburant de l'ensemble des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets. Le montant de la prestation est fixé à 15 680,55 € HT soit 18 816,83 € T.T.C pour le mois de mars 2026.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »